

Attestation pour le retour de l'enfant à l'école ou au service de garde à la suite d'une maladie

Nom de l'élève :

Mon enfant a été renvoyé à la maison ou s'est vu interdire l'entrée à l'école ou à la garderie en raison d'une maladie qui pourrait être la COVID-19, le

(date - jj/mm/aaaa)

J'atteste que mon enfant peut retourner à l'école ou à la garderie le pour la raison suivante (**cocher une option**) :

(date – jj/mm/aaaa)

Les symptômes de mon enfant ne sont pas nouveaux et ils n'ont pas changé. Mon enfant avait été vu par un médecin ou une infirmière praticienne qui avait alors diagnostiqué une affection chronique, comme une allergie ou de l'asthme, pour laquelle les symptômes sont les mêmes que ceux qu'il éprouve actuellement.

J'ai emmené mon enfant chez un médecin ou une infirmière praticienne depuis qu'il a été renvoyé à la maison ou s'est vu refuser l'entrée à l'école ou à la garderie. Le médecin ou l'infirmière praticienne nous a dit qu'un diagnostic (raison médicale) autre que la COVID-19 expliquait les symptômes de mon enfant (la raison pour laquelle il ne se sentait pas bien).

Mon enfant n'a PAS subi un test de dépistage de la COVID-19, mais il a été en auto-isolément pendant 10 jours à partir de la date à laquelle il a commencé à se sentir malade **ET** il va mieux **ET** il n'a pas eu de fièvre depuis au moins 24 heures.

Mon enfant a obtenu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 qu'il a subi après avoir commencé à se sentir malade **ET** il ne s'est PAS senti malade depuis au moins 24 heures* **ET** il n'a PAS été avisé par Santé publique Ottawa ou un fournisseur de soins de santé qu'il devait continuer à s'isoler pendant au total 14 jours parce qu'il avait été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.

****Remarque : Si un enfant a vomi et/ou a la diarrhée, mais qu'il a obtenu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, SPO exige que l'enfant ne retourne pas à l'école ni à la garderie avant qu'il ne se soit écoulé 48 heures depuis la disparition des symptômes.***

Si votre enfant obtient un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, les symptômes légers, comme le nez qui coule, n'ont pas besoin d'avoir complètement disparu pour que votre enfant puisse retourner à l'école, pourvu que le symptôme léger s'atténue et que les autres symptômes aient disparu.

Nom du parent ou tuteur :

Version : 24 février 2021